

LES POINTS NÉVRALGIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

EXPLORATION DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE
« JOINDRE LES DEUX BOUTS »

MARS 2004

LES POINTS NÉVRALGIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

EXPLORATION DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE
« JOINDRE LES DEUX BOUTS »

MARS 2004

Rédigé par :

Fred Hemingway Consulting

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

1000 Sherbrooke Ouest

Bureau 800

Montréal, QC

H3A 3R2

Publié en 2004 par
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, Canada H3A 3R2
Sans frais : 1 877 786-3999
Télec. : 514 985-5987
Internet : www.boursesmillenaire.ca
Courriel : boursesmillenaire@bm-ms.org

L'argent est-il important : Collection de recherches du millénaire
N° 10

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Fred Hemingway
Les points névralgiques de l'aide financière aux études :
Exploration des données de l'enquête *Joindre les deux bouts*

Comprend des références bibliographiques.
ISSN 1704-8451 Collection de recherches du millénaire (En ligne)

Conception de la couverture : Interpôles
Mise en page : Charlton + Company Design Group

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ou d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Méthodologie	2
Limites du rapport	3
Définitions	4
Frais et allocations de subsistance	5
Limites d'aide	9
Sources de financement des étudiants	11
Contributions parentales	17
Étudiants ayant l'intention de travailler	21
Étudiants qui termineraient leurs études plus rapidement s'ils n'avaient pas besoin de travailler	23
Le choix d'un établissement d'enseignement postsecondaire	25
Endettement	29
Résumé	32
Questions pour travaux d'enquête futurs	33
Bibliographie	34
Annexe A – Définitions et champs de données SPSS utilisés	35

Tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1 : Postes de dépenses des étudiants (total annuel)	5
Tableau 2 : Frais de subsistance moyens déclarés pour huit mois par région, selon les catégories d'étudiants du PCPE	6
Tableau 3 : Allocations de subsistance du PCPE pour huit mois, 2001–2002, par région, selon les catégories du PCPE	6
Tableau 4 : Excédent des frais de subsistance par rapport aux allocations de subsistance, 2001–2002, pour huit mois, par région, selon les catégories du PCPE	7
Tableau 5 : Excédent des dépenses des étudiants d'université par rapport aux limites d'aide, catégories du PCPE choisies	9
Tableau 6 : Sources de revenu – Total annuel	11
Tableau 7 : Occurrence, pourcentage et montant moyen, selon les catégories subrogatives du PCPE (seulement ceux qui indiquent recourir à chaque source pendant l'année)	12
Tableau 8 : Occurrence, pourcentage et montant moyen, selon le type de programme (seulement ceux qui indiquent recourir à chaque source pendant l'année)	13
Tableau 9 : Occurrence, pourcentage et montant moyen, selon le niveau de scolarité du père (seulement ceux qui indiquent recourir à chaque source pendant l'année)	14
Tableau 10 : Contributions parentales en argent sur huit mois, catégorie subrogative CCP, selon la province et la fourchette de revenu	18
Tableau 11 : Contributions parentales (CP) attendues et réelles pour une période de huit mois - catégorie subrogative CCP, selon la province et la fourchette de revenu	19
Tableau 12 : Pourcentage d'étudiants dans la cat. subrog. CCP ayant l'intention de travailler pendant l'année, selon la fourchette de revenu familial	21
Tableau 13 : Pourcentage d'étudiants de la cat. subrog. CCA ayant l'intention de travailler pendant l'année, selon le niveau de scolarité du père	21
Tableau 14 : Pourcentage d'étudiants de la cat. subrog. CCP qui termineraient leurs études plus rapidement s'ils n'avaient pas besoin de travailler, selon la fourchette de revenu familial	23
Tableau 15 : Pourcentage d'étudiants de la cat. subrog. CCA qui termineraient leurs études plus rapidement s'ils n'avaient pas besoin de travailler, selon le niveau de scolarité du père	23
Tableau 16 : Choix d'un établissement d'enseignement par les étudiants célibataires à charge qui ont déménagé pour étudier comparativement à ceux qui sont demeurés chez leurs parents	26
Tableau 17 : Nombre et pourcentage d'étudiants de la cat. subrog. CCP ayant choisi le collège ou l'université, selon le revenu familial	26
Tableau 18 : Distribution des étudiants de la cat. subrog. CCP fréquentant l'université ou le collège ayant déclaré un revenu familial, selon le revenu familial	26

Tableau 19 : Distribution des effectifs étudiants du postsecondaire de la cat. subrog. CCP, selon la fourchette de revenu familial, pour ceux ayant déclaré un revenu familial	27
Tableau 20 : Pourcentage des familles de recensement selon la catégorie de revenu, Canada, 1995 (échantillon de 20 %)	27
Tableau 21 : Prêts étudiants du gouvernement, prêts de source privée et dette totale accumulée pendant les années antérieures et pour l'année scolaire en cours, tous les étudiants	29
Tableau 22 : Dette moyenne (des diplômés emprunteurs) selon les cat. subrog. du PCPE	29
Tableau 23 : Dette moyenne (des diplômés emprunteurs) selon le type de programmes	29
Tableau 24 : Dette moyenne (des diplômés emprunteurs) selon le niveau de scolarité du père	30

Figures

Figure 1 : Niveaux de contributions parentales attendues au titre du PCPE, Manitoba, 2001–2002	18
--	----

INTRODUCTION

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a été créée en 1998 afin de faciliter l'accès aux études postsecondaires, par l'octroi de bourses aux étudiants dans le besoin. Afin de remplir ce mandat de façon efficace, la Fondation a lancé un programme de recherche qui se penche notamment sur les difficultés financières des étudiants de niveau postsecondaire. Le cabinet Les Associés de recherche EKOS s'est vu confier la tâche de dresser un portrait d'ensemble du financement de l'éducation, notamment des dépenses, des sources de revenu et de l'endettement des étudiants, de même que des répercussions des conditions financières des étudiants sur l'accès aux études postsecondaires.

Les constats d'EKOS ont été publiés par la Fondation en mars 2003 dans un rapport intitulé *Joindre les deux bouts : enquête sur la situation financière des étudiants 2001–2002*. Ce rapport portait spécialement sur les revenus et dépenses des étudiants; il ne s'attardait pas aux dépenses engagées par d'autres personnes pour les étudiants, comme le soutien « en nature » sous forme d'hébergement et de nourriture des parents envers leurs enfants habitant au domicile familial. Le rapport contient de précieux renseignements sur les étudiants (sociodémographie, études et emploi, dépenses et sources de soutien financier utilisées, tant pendant l'année scolaire que durant l'été). La Fondation estimait toutefois les données recueillies par EKOS encore plus utiles pour les administrateurs. Ce rapport explore ces mêmes données au moyen des définitions et catégories du Programme canadien des prêts aux étudiants afin d'extraire de l'information additionnelle aux fins d'analyse et d'élaboration des politiques gouvernementales. Le rapport se termine en proposant des pistes fondées sur ces définitions et susceptibles d'alimenter des travaux de recherche ultérieurs.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête d'EKOS a permis de recueillir des données de base sur 1 543 étudiants amorçant l'année scolaire 2001–2002 et des renseignements sur leurs revenus et dépenses pendant cette année scolaire. Quelque 60 % des répondants ont été retenus jusqu'à la fin de l'enquête. Un peu plus de la moitié (54 %) poursuivaient des études de premier cycle universitaire; 12 %, des programmes de 2^e ou de 3^e cycle; 2 %, un programme menant à un certificat universitaire. Enfin, 31 % étaient inscrits dans un collège ou un cégep en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

Dans le cadre de cette étude, nous avons examiné le contenu de l'enquête EKOS au moyen des définitions et des catégories d'étudiants au titre de l'aide financière (on trouvera à l'annexe A les définitions utilisées pour créer des variables subrogatives). On a extrait de l'information sur les sujets suivants :

- Frais de subsistance réels par rapport aux allocations fixées au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), par région
- Dépenses liées aux études et frais de subsistance réels par rapport aux plafonds d'aide, par région
- Stratégies de financement des étudiants
- Contributions parentales réelles par rapport aux contributions attendues
- Intentions de travailler chez les étudiants
- Incidence du travail sur le temps nécessaire pour mener à terme ses études
- Choix du programme
- Dette des diplômés

Selon leur pertinence par rapport au sujet, nous avons examiné les données en fonction des établissements, des programmes d'études, du statut socio-économique ou la catégorie d'étudiants au titre du PCPE (étudiant célibataire à charge vivant chez ses parents, étudiant célibataire à charge vivant ailleurs, étudiant célibataire indépendant vivant chez ses parents, étudiant célibataire indépendant vivant ailleurs, étudiant marié et étudiant chef de famille monoparentale). Nous avons utilisé les données sur l'âge et la situation de famille pour distinguer les étudiants à charge des étudiants indépendants.

LIMITES DU RAPPORT

Les réserves énoncées dans le rapport de recherche *Joindre les deux bouts* d'EKOS s'appliquent également au présent document. Nous avons donc ainsi dû attribuer la réponse la plus probable à certains champs financiers demeurés sans réponse (voir annexe A). Il se peut que ces données présumées ne reflètent pas les circonstances réelles dans tous les cas.

En raison de la taille de l'échantillon de l'enquête d'EKOS, le nombre de sujets dans certaines sous-catégories est trop faible pour tirer des conclusions fermes dans le présent rapport. Nous n'avons pas retenu de catégories contenant ou semblant contenir quatre répondants ou moins. Dans d'autres cas (par exemple, le nombre d'étudiants à charge indiquant un revenu de source familiale), la proportion élevée de non-réponses peut avoir biaisé les résultats si elles se limitaient à certaines catégories de revenu. Comme nous avons utilisé des variables subrogatives pour l'établissement des catégories d'étudiants au titre du PCPE, l'information n'est pas entièrement exacte.

Pour ces raisons, nous recommandons la prudence dans l'interprétation des données du présent rapport. Il vaudrait mieux y voir des indications de tendances ou de situations plutôt que des faits susceptibles de fonder des politiques ou des décisions de programme.

DÉFINITIONS

Selon les critères du PCPE¹, on entend par étudiants à charge des étudiants :

- n'ayant jamais été mariés ou conjoints de fait et
- n'ayant jamais été pères ou mères célibataires ayant droit de garde et responsabilités financières à l'égard d'un ou de plusieurs enfants et
- ayant entrepris des études postsecondaires moins de quatre ans après avoir quitté l'école secondaire ou
- n'ayant pas travaillé à temps plein pendant deux ans (les deux années n'ont pas à être consécutives; chacune doit cependant être formée de douze mois consécutifs).

Les étudiants classés comme célibataires indépendants sont réputés être financièrement indépendants de leurs parents, tuteur ou répondant, car :

- ils n'ont ni père, ni mère, ni tuteur, ni répondant, ni d'autre parent qui subvienne à leurs besoins (décédés ou disparu) ou
- ils ne fréquentent plus l'école secondaire depuis quatre ans ou
- ils travaillent à temps plein depuis deux ans ou
- ils étaient auparavant classés comme mariés/conjoints de fait ou chefs de famille monoparentale, mais ils ne répondent plus aux critères régissant ces catégories (par exemple, étudiants divorcés ou veufs).

Dans ce rapport, nous utilisons les acronymes suivants pour les variables subrogatives des catégories d'étudiants au titre du PCPE :

CCP — étudiant célibataire à charge vivant chez ses parents

CCA — étudiant célibataire à charge vivant ailleurs que chez ses parents

CIP — étudiant célibataire indépendant vivant chez ses parents

CIA — étudiant célibataire indépendant vivant ailleurs que chez ses parents

M — étudiant marié

CFM — étudiant chef de famille monoparentale

Comme l'enquête EKOS ne contenait pas de questions permettant une catégorisation précise des étudiants selon les définitions du PCPE, nous avons utilisé dans le présent rapport les renseignements disponibles dans la base de données et défini les catégories subrogatives du PCPE de la manière suivante :

Étudiant célibataire à charge vivant chez ses parents — étudiant célibataire n'ayant pas de personne à charge, vivant chez ses parents et né en 1980 ou plus tard (1979 ou plus tard s'il s'agit d'un résident de l'Ontario).

Étudiant célibataire à charge vivant ailleurs que chez ses parents — comme ci-dessus, mais vivant ailleurs que chez ses parents.

Étudiant célibataire indépendant vivant chez ses parents — étudiant célibataire n'ayant pas de personne à charge, vivant chez ses parents et né en 1979 ou avant (1978 ou avant s'il s'agit d'un résident de l'Ontario).

Étudiant célibataire indépendant ailleurs que chez ses parents — comme ci-dessus, mais vivant ailleurs que chez ses parents.

Étudiant marié — étudiant marié ou en union libre.

Étudiant chez de famille monoparentale — étudiant célibataire, séparé, divorcé ou veuf ayant des personnes à charge.

On trouvera à l'annexe A de plus amples détails sur les définitions précédentes.

1. Tels qu'ils sont énoncés dans le *Manuel des politiques et des procédures du PCPE*.

FRAIS ET ALLOCATIONS DE SUBSISTANCE

Dans le cadre de l'enquête EKOS, les étudiants ont indiqué le total de leurs frais de subsistance et de leurs dépenses liées aux études. Le tableau suivant présente les dépenses annuelles, telles qu'énoncées dans le rapport d'EKOS.

TABEAU 1 : POSTES DE DÉPENSES DES ÉTUDIANTS (TOTAL ANNUEL)

POSTES DE DÉPENSES	% DES DÉPENSES TOTALES (ANNUELLES) POUR TOUS LES ÉTUDIANTS	MONTANT MOYEN \$ (TOUS LES ÉTUDIANTS)
Études	24	3 100
Logement	15	1 900
Transport	12	1 500
Nourriture	11	1 400
Remboursement de la dette	8	1 000
Vêtements	7	835
Loisirs	6	760
Services publics	4	560
Soins personnels	4	482
Ménage	3	440
Placements	3	409
Autre (garderie, etc.)	3	337

Source : *Joindre les deux bouts : enquête sur la situation financière des étudiants 2001–2002*, par les Associés de recherche EKOS.

Selon l'enquête d'EKOS, les jeunes étudiants (dont plusieurs habitent chez leurs parents) assument des frais de subsistance inférieurs à ceux qui doivent déménager ou choisissent de le faire pour étudier. Le rapport insiste sur l'incidence financière importante liée au fait de quitter le domicile familial pour étudier.

Les renseignements additionnels suivants sur les dépenses des étudiants sont tirés de la base de données EKOS.

TABEAU 2 : FRAIS DE SUBSISTANCE MOYENS DÉCLARÉS POUR HUIT MOIS PAR RÉGION, SELON LES CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS DU PCPE

PROVINCE	CATÉGORIES DU PCPE					
	CCP	CCA	CIP	CIA	M	CFM
	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$
Colombie-Britannique	5 853	8 923	4 939	8 487	13 805	12 686
Alberta	4 638	8 998	4 851	10 729	11 692	8 742
Saskatchewan	5 334	5 793	3 240	7 129	12 221	12 528
Manitoba	3 013	5 498	5 693	7 463	11 510	–
Ontario	4 706	7 188	6 260	14 127	14 870	11 498
Québec	3 759	6 501	–	7 942	8 622	10 009
Nouveau-Brunswick	4 078	6 796	5 446	7 008	13 178	–
Nouvelle-Écosse / Î.-P.-É.	2 965	4 800	6 220	10 220	10 612	9 668
Terre-Neuve	3 427	5 720	4 548	8 200	15 544	7 444

TABEAU 3 : ALLOCATIONS DE SUBSISTANCE DU PCPE POUR HUIT MOIS, 2001-2002, PAR RÉGION, SELON LES CATÉGORIES DU PCPE

PROVINCE	CATÉGORIES DU PCPE					
	CCP	CCA ²	CIP	CIA	M ³	CFM ⁴
	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$
Colombie-Britannique	3 088	8 080	3 088	8 080	18 904	13 520
Alberta	2 952	6 816	2 952	6 816	15 120	12 664
Saskatchewan	2 872	6 576	2 872	6 576	14 664	10 464
Manitoba	3 064	7 008	3 064	7 008	15 952	11 416
Ontario	3 088	7 912	3 088	7 912	18 152	13 384
Québec	3 104	7 040	3 104	7 040	15 272	11 512
Nouveau-Brunswick	2 848	6 528	2 848	6 528	14 904	10 928
Nouvelle-Écosse / Î.-P.-É.	2 880	6 784	2 880	6 784	15 648	11 376
Terre-Neuve	2 728	6 520	2 728	6 520	14 576	10 664

2. Comprend une allocation de retour de 600 \$.

3. Comprend une allocation pour un enfant, mais pas d'allocation de garderie.

4. Comprend une allocation pour un enfant, mais pas d'allocation de garderie.

TABEAU 4 : EXCÉDENT DES FRAIS DE SUBSISTANCE PAR RAPPORT AUX ALLOCATIONS DE SUBSISTANCE, 2001-2002, POUR HUIT MOIS, PAR RÉGION, SELON LES CATÉGORIES DU PCPE

PROVINCE	CATÉGORIES DU PCPE					
	CCP	CCA	CIP	CIA	M	CFM
	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$
Colombie-Britannique	2 765	843	1 851	407	-5 099	-834
Alberta	1 686	2 182	1 899	3 913	-3 428	-3 922
Saskatchewan	2 462	-783	368	553	-2 443	2 064
Manitoba	-51	-1 510	2 629	455	-4 442	-
Ontario	1 618	-724	3 172	6 215	-3 282	-1 886
Québec	655	-539	-	902	-6 650	-1 503
Nouveau-Brunswick	1 230	268	2 598	480	-1 726	-
Nouvelle-Écosse / Î.-P.-É.	85	-1 984	3 340	3 436	-5 036	-1 708
Terre-Neuve	699	-800	1 820	1 680	968	-3 220

Remarque : Pour les besoins de la comparaison, nous avons supposé un enfant par famille, ce qui est le nombre le plus courant. Les variations importantes observées entre les provinces quant au nombre d'étudiants mariés et chefs de famille monoparentale peuvent être attribuables à une faible proportion de déclarations à cet égard ou à des variations relatives à la taille des familles ou aux dépenses de garderie ou à une combinaison de ces facteurs. Pour cette raison, nous émettons des réserves quant à l'utilité, pour les besoins de l'analyse, des renseignements sur les dépenses des étudiants mariés et chefs de famille monoparentale.

ANALYSE

En règle générale, les étudiants célibataires (à l'exception de ceux à charge vivant ailleurs que chez leurs parents) dépensent davantage que ce que prévoit le Programme canadien de prêts aux étudiants. Les étudiants ayant des personnes à charge s'en tirent par contre généralement avec des montants inférieurs à ceux alloués.

IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Le fait que les étudiants célibataires semblent dépenser davantage que les allocations accordées dans le cadre de l'aide aux étudiants pour les frais de subsistance n'est pas très inquiétant. Les données comprennent un

nombre important d'étudiants qui ne reçoivent pas d'aide financière et qui, de ce fait, ne sont pas limités par les allocations gouvernementales relatives à ces frais. Il est plus facile de juger de la suffisance des allocations de subsistance en les comparant aux allocations de subsistance modestes accordées dans le cadre d'autres programmes sociaux (voir Hemingway 2003), ce qui, à cet égard, ne révèle pas de problème quant à l'aide aux étudiants.

SUIVI ÉVENTUEL

À l'heure actuelle, il ne semble pas justifié de poursuivre des recherches sur les frais de subsistance.

LIMITES D'AIDE

Selon une récente étude de Statistique Canada (*Le Quotidien*, le 10 septembre 2003⁵), la médiane des dépenses des étudiants d'université à temps plein âgés de 18 à 24 ans s'élevait en 2002 à 11 200 \$ pour huit mois; celle des étudiants du collégial s'établissait à 9 330 \$.

L'étude d'EKOS a permis de constater que les frais de subsistance moyens mensuels des étudiants, y compris les dépenses pour études, atteignaient environ 1 200 \$. On con-

cluait que ce montant « est probablement supérieur de 20 % aux hypothèses actuelles utilisées pour définir les politiques en matière de bourses d'études et de prêts étudiants ».

Comme on peut le voir au tableau 5, le total des dépenses des étudiants d'universités célibataires habitant ailleurs que chez leurs parents semble dépasser les limites de prêt dans de nombreux cas.

TABEAU 5 : EXCÉDENT DES DÉPENSES DES ÉTUDIANTS D'UNIVERSITÉ⁶ PAR RAPPORT AUX LIMITE D'AIDE, CATÉGORIES DU PCPE CHOISIES

PROVINCE	LIMITES D'AIDE ⁷		DÉPENSES TOTALES		EXCÉDENT DES DÉPENSES PAR RAPPORT AUX LIMITES D'AIDE	
	CCA	CIA	CCA	CIA	CCA	CIA
Colombie-Britannique	8 840	8 840	13 963	13 527	5 123	4 687
Alberta	12 700	12 700	14 038	15 769	1 338	3 069
Saskatchewan	9 350	9 350	10 833	12 169	1 483	2 819
Manitoba	10 710	10 710	10 538	12 503	–	1 793
Ontario	9 350	9 350	12 228	19 167	2 878	9 817
Québec	16 619	16 619	11 541	12 982	0	0
Nouveau-Brunswick	11 050	11 050	11 836	12 048	786	998
Nouvelle-Écosse / Î.-P.-É.	10 710	10 710	9 840	15 260	–	4 550
Terre-Neuve	10 744	10 744	10 760	13 240	16	2 496

ANALYSE

Il semble que, dans certaines provinces, les limites d'assistance fixées puissent occasionner des besoins non satisfaits chez les étudiants célibataires défavorisés. Même si l'on s'attend des étudiants qu'ils travaillent et

contribuent ainsi à leurs dépenses, dans certains cas, le montant des contributions prévues de leur part ne suffirait pas à compenser l'excédent des dépenses illustré au tableau 5.

5. Données tirées de *l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires 2002*.

6. Cinq mille quarante dollars (5040 \$) ajoutés aux frais de subsistance déclarés (Statistique Canada, *Le Quotidien*, 9 septembre 2002, selon une estimation des droits de scolarité et frais obligatoires connexes au Canada, plus 1 000 \$ pour les livres et les fournitures).

7. Source : *Le prix du savoir*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire 2002, rédigé par Sean Junor et Alex Usher.

Il est probable qu'une analyse des dépenses des étudiants mariés et chefs de famille monoparentale révélerait des écarts encore plus importants entre les dépenses des étudiants et les limites d'aide, en raison des dépenses supérieures que doivent assumer ces familles.

IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'écart entre les dépenses et les limites d'aide suggère que certains étudiants ont de la difficulté à acquitter leurs dépenses et doivent trouver d'autres sources de financement, tandis qu'une portion pourraient même devoir abandonner leurs études en raison d'un manque de fonds.

SUIVI ÉVENTUEL

Il serait intéressant de poursuivre les travaux afin d'établir dans quelle mesure l'accès aux études postsecondaires est compromis par les limites d'aide financière, telles qu'elles sont fixées par les régimes d'aide aux étudiants. On devrait notamment aborder les questions suivantes :

- Taux de non-fréquentation de personnes répondant aux exigences scolaires en raison d'un manque de fonds perçu.
- Niveau des besoins non satisfaits, selon les catégories d'étudiants, en raison de limites d'aide insuffisantes pour compenser tous les coûts.
- Moyens utilisés par les étudiants pour faire face à leurs besoins non satisfaits (y compris le recours à des prêts de sources privées ou un allègement de leur charge de cours afin de travailler, etc.).
- Fréquence des abandons des études post-secondaires.

Comme les programmes d'aide aux étudiants visent à permettre l'accès aux études postsecondaires, on pourrait, dans le cadre de la politique gouvernementale, établir éventuellement les limites d'aide à un montant égal au frais de subsistance et aux dépenses liées aux études d'un étudiant de premier cycle universitaire célibataire et à faible revenu qui doit déménager pour poursuivre ces études, moins sa contribution personnelle.

SOURCES DE FINANCEMENT DES ÉTUDIANTS

Les gestionnaires des programmes d'aide financières doivent savoir comment les étudiants composent avec la hausse du coût des études postsecondaires. Pour cela, il faut recueillir de l'information sur les sources de financement des étudiants (épargne, contributions des parents ou du conjoint, emploi, prêts et bourses, cartes et marges de crédit, etc.). En évaluant dans quelle mesure on a recours aux différentes sources, on pourrait établir si certaines d'entre elles, comme l'épargne ou les contributions parentales, sont utilisées comme prévu ou si les étudiants doivent travailler ou emprunter auprès de sources privées pour compenser le manque d'autres types de ressources. Ces renseignements doivent être classés selon le statut socio-économique, la catégorie d'étudiant au titre de l'aide financière et le type de programme poursuivi, afin de mieux comprendre les besoins des différents groupes d'étudiants.

Un certain nombre d'études américaines décrivent dans quelle mesure les besoins sont non satisfaits parce que le coût de fréquentation dépasse le soutien apporté par le gouvernement et la famille. À cet égard, le travail à temps partiel est la ressource la plus souvent mentionnée pour compenser le manque à gagner, suivi par les prêts de sources privées et les autres types de prêts. Au Canada, les sources de financement les plus utilisées sont le soutien familial, les prêts du gouvernement, l'épargne et le travail à temps partiel. Des économies insuffisantes en vue des études postsecondaires et la baisse de la valeur nette des familles démontrent de manière indirecte que la contribution parentale ne correspond pas au niveau attendu.

Le tableau suivant, tiré de l'étude d'EKOS, présente les différentes sources de financement utilisées par les étudiants pour l'année 2001–2002.

TABLEAU 6 : SOURCES DE REVENU – TOTAL ANNUEL

SOURCES DE FINANCEMENT	% DU REVENU ANNUEL TOTAL POUR TOUS LES ÉTUDIANTS	MONTANT MOYEN \$ (TOUS LES ÉTUDIANTS)
Emploi	40	5 400
Prêts du gouvernement	15	2 000
Parents	12	1 700
Prêts de sources privées	7	1 000
Bourses d'études	5	684
Autres subventions	5	738
Autre famille/conjoint	5	680
Prêts de la famille	2	268
Placements	2	272
Autre aide du gouvernement	2	246
Autre (pension alim., assurance)	5	656

Source : Joindre les deux bouts : enquête sur la situation financière des étudiants 2001–2002, par les Associés de recherche EKOS.

Les données suivantes sur les sources de financement ont été tirées de la base de données EKOS et ventilées selon les catégories subrogatives du PCPE, le type de programme d'études et le niveau de scolarité du père.

TABEAU 7 : OCCURRENCE, POURCENTAGE ET MONTANT MOYEN, SELON LES CATÉGORIES SUBROGATIVES DU PCPE (SEULEMENT CEUX QUI INDIQUENT RECOURIR À CHAQUE SOURCE PENDANT L'ANNÉE)

SOURCE	CCP			CCA			CIP			TOTAL		
	N ^{RE}	%	MOY. \$	N ^{RE}	%	MOY. \$	N ^{RE}	%	MOY. \$			
Épargne	343	78	2 391	133	80	2 274	134	65	3 886			
Emploi	372	85	3 556	112	67	2 641	149	68	3 939			
Parents	346	79	967	127	76	2 596	117	59	2 449			
Conjoint	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
Autre famille	247	56	632	76	46	280	80	33	487			
Prêt du gouv.	70	16	3 275	65	39	4 968	49	47	5 919			
Bourse gouv.	37	8	1 507	34	20	2 748	20	24	3 114			
Autre subv.	74	17	2 025	24	14	2 160	22	22	3 085			
Prêt privé	56	13	3 742	36	22	4 334	34	20	7 042			
Prêt fam.	64	15	1 100	22	13	962	30	14	1 211			
Placements	47	11	712	26	16	1 341	22	9	2 421			
Pens. alim.	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
Aide sociale	21	5	732	9	5	982	15	9	3 968			
Autre	147	34	1 587	50	30	478	68	28	1 538			
Total	438			167			176					
SOURCE	CIA			M			CFM			TOTAL		
	N ^{RE}	%	MOY. \$	N ^{RE}	%	MOY. \$	N ^{RE}	%	MOY. \$	N ^{RE}	%	MOY. \$
Épargne	128	65	3 886	73	55	2 193	15	28	1 239	826	71	2 551
Emploi	135	68	3 939	91	68	6 310	31	57	2 798	890	76	3 922
Parents	116	59	2 449	51	38	1 236	19	35	975	776	67	1 507
Conjoint	–	–	–	54	41	3 530	5	9	2 590	107	9	2 010
Autre famille	65	33	487	40	30	1 198	11	20	795	519	45	566
Prêt du gouv.	93	47	5 919	58	44	5 585	29	54	7 587	364	31	5 002
Bourse gouv.	48	24	3 114	41	31	3 707	29	54	4 302	209	18	2 877
Autre subv.	44	22	3 085	36	27	3 134	11	20	2 988	211	18	2 546
Prêt privé	40	20	7 042	20	15	4 851	8	15	2 015	194	16	4 527
Prêt fam.	27	14	1 211	16	12	2 117	12	22	493	171	14	1 183
Placements	18	9	2 421	15	11	3 023	–	–	–	131	11	1 368
Pens. alim.	–	–	–	8	6	1 297	18	33	3 243	64	5	2 032
Aide sociale	17	9	3 968	20	15	4 349	15	28	2 489	97	8	2 312
Autre	55	28	1 538	37	28	1 604	20	37	1 782	377	32	1 290
Total	198			133			54			1 166		

TABLEAU 8 : OCCURRENCE, POURCENTAGE ET MONTANT MOYEN, SELON LE TYPE DE PROGRAMME (SEULEMENT CEUX QUI INDIQUENT RECOURIR À CHAQUE SOURCE PENDANT L'ANNÉE)

SOURCE	COLLÈGE			CERTIFICAT UNIVERSITAIRE			BACCALAURÉAT			TOTAL		
	N ^{BRE}	%	MOY. \$	N ^{BRE}	%	MOY. \$	N ^{BRE}	%	MOY. \$			
Épargne	217	61	2 327	12	55	1 908	579	80	2 416			
Emploi	262	74	3 569	17	77	5 109	565	78	3 468			
Parents	230	65	1 161	14	64	752	527	72	1 582			
Conjoint	39	11	2 274	1	5	-	57	8	1 397			
Autre famille	153	43	875	6	27	288	368	51	359			
Prêt du gouv.	119	33	4 871	6	27	5 276	226	31	4 749			
Bourse gouv.	66	19	2 736	5	23	1 860	118	16	2 417			
Autre subv.	37	10	1 153	3	14	-	137	19	2 076			
Prêt privé	44	12	3 551	3	14	-	124	17	4 344			
Prêt fam.	62	17	1 169	2	9	-	98	13	1 017			
Placements	28	8	1 355	4	18	-	91	13	1 292			
Pens. alim.	27	8	2 083	-	-	-	29	4	2 278			
Aide sociale	45	13	3 213	3	14	-	44	6	1 063			
Autre	118	33	2 342	5	23	569	252	35	663			
Total	356			22			727					
SOURCE	MAÎTRISE			GRADE LÉGAL			DOCTORAT			TOTAL		
	N ^{BRE}	%	MOY. \$	N ^{BRE}	%	MOY. \$	N ^{BRE}	%	MOY. \$	N ^{BRE}	%	MOY. \$
Épargne	50	60	5 123	12	43	2 593	22	61	2 345	892	71	2 540
Emploi	63	76	8 432	15	54	4 697	25	69	5 194	947	76	3 921
Parents	40	48	2 269	19	68	2 322	17	47	5 538	847	67	1 583
Conjoint	9	11	780	7	25	1 373	6	17	2 874	117	9	1 699
Autre famille	28	34	192	6	21	321	10	28	4 142	579	45	554
Prêt du gouv.	26	31	4 479	13	46	6 492	4	11	-	394	31	4 921
Bourse gouv.	24	29	4 411	7	25	3 635	7	19	3 836	227	18	2 789
Autre subv.	23	28	4 276	8	29	3 634	20	56	5 513	228	18	2 488
Prêt privé	17	20	6 705	11	39	11 336	5	14	2 436	204	16	4 666
Prêt fam.	12	14	2 864	-	-	-	2	6	-	176	14	1 194
Placements	11	13	1 015	5	18	448	1	3	-	140	11	1 304
Pens. alim.	5	6	1 043	2	7	-	2	6	-	65	5	2 021
Aide sociale	10	12	1 420	1	4	-	1	3	-	104	8	2 096
Autre	20	24	1 606	6	21	1 036	10	28	1 379	411	32	1 213
Total	83			28			36			1 252		

TABLEAU 9 : OCCURRENCE, POURCENTAGE ET MONTANT MOYEN, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ DU PÈRE (SEULEMENT CEUX QUI INDIQUENT RECOURIR À CHAQUE SOURCE PENDANT L'ANNÉE)

STRATÉGIE	JUSQU'À LA 12 ^E ANNÉE			FORMATION COLLÉGIALE OU TECHNIQUE			BACCALAURÉAT		
	N ^{BRE}	%	MOY. \$	N ^{BRE}	%	MOY. \$	N ^{BRE}	%	MOY. \$
Épargne	291	67	2 666	231	75	2 121	158	73	2 861
Emploi	333	77	4 143	235	77	4 043	158	73	3 980
Parents	273	63	1 226	206	67	1 472	156	73	1 420
Conjoint	46	11	2 514	26	8	1 756	12	6	1 045
Autre famille	170	39	279	144	47	876	110	51	453
Prêt du gouv.	155	36	5 348	96	31	4 243	61	28	4 520
Bourse gouv.	85	20	2 619	53	17	2 907	36	17	2 795
Autre subv.	80	18	2 392	63	21	2 650	30	14	2 999
Prêt privé	75	17	5 045	46	15	5 057	37	17	5 323
Prêt fam.	61	14	1 298	49	16	957	31	14	1 590
Placements	50	12	1 434	24	8	1 058	22	10	2 056
Pens. alim.	25	6	1 650	12	4	2 609	5	2	2 009
Aide sociale	46	11	2 527	21	7	1 284	11	5	1 899
Autre	143	33	999	112	37	2 168	57	27	414
Total	433			306			215		
STRATÉGIE	GRADE LÉGAL			ÉTUDES SUPÉRIEURES			TOTAL		
	N ^{BRE}	%	MOY. \$	N ^{BRE}	%	MOY. \$	N ^{BRE}	%	MOY. \$
Épargne	58	71	2 331	104	71	2 206	842	71	2 473
Emploi	67	82	3 013	100	82	4 231	893	76	4 013
Parents	59	72	2 095	107	72	2 408	801	68	1 549
Conjoint	13	16	884	11	16	1 064	108	9	1 824
Autre famille	41	50	652	60	50	819	525	45	570
Prêt du gouv.	22	27	5 103	33	27	5 646	367	31	4 933
Bourse gouv.	14	17	2 673	25	17	2 998	213	18	2 768
Autre subv.	18	22	2 589	28	22	2 747	219	18	2 607
Prêt privé	17	21	4 106	19	21	3 114	194	16	4 830
Prêt fam.	9	11	705	19	11	1 215	169	14	1 211
Placements	13	16	543	23	16	1 672	169	14	1 211
Pens. alim.	4	5	-	11	5	2 217	57	5	1 965
Aide sociale	6	7	1 196	10	7	2 073	94	8	2 043
Autre	24	29	924	41	29	993	377	32	1 252
Total	82			140			1 176		

ANALYSE – SOURCES DE FINANCEMENT SELON LES CATÉGORIES SUBROGATIVES AU TITRE DU PCPE

Les cinq sources de financement les plus souvent utilisées par les répondants pendant l'année scolaire 2001–2002 étaient l'emploi (76 %), l'épargne (71 %), les contributions parentales (67 %), un autre soutien familial (45 %) et les prêts du gouvernement (31 %).

Les étudiants célibataires à charge habitant chez leurs parents et les célibataires indépendants habitant chez leurs parents présentent les pourcentages les plus élevés de revenu d'emploi. Les étudiants mariés déclarent le revenu d'emploi moyen le plus élevé, situation sans doute attribuable au fait que l'aide financière couvre une proportion plus faible des coûts pour cette catégorie d'étudiants.

Les étudiants indépendants vivant ailleurs que chez leurs parents épargnent le plus, suivis des étudiants célibataires à charge vivant chez leurs parents. Les étudiants fréquentant un établissement situé dans une autre localité assument des dépenses plus élevées pendant l'année scolaire, et cela explique leur plus grande propension à l'épargne. Les chefs de famille monoparentale épargnent moins.

Les étudiants célibataires habitant ailleurs que chez leurs parents reçoivent les contributions parentales moyennes les plus élevées en argent⁸, phénomène sans doute lié à des frais de subsistance plus importants. On note cependant qu'une proportion supérieure d'étudiants à charge à la maison reçoivent de l'argent de leurs parents. Une majorité d'étudiants indépendants reçoivent également de l'argent de leurs parents, même si les programmes d'aide gouvernementaux ne le prévoient pas. L'incapacité des programmes gouvernementaux à compenser tous les coûts explique ce type de soutien.

Selon l'étude, 45 % des étudiants reçoivent un soutien d'autres membres de leur famille pendant l'année scolaire. Ce type d'aide est plus important chez les étudiants mariés ou chefs de famille monoparentale. En effet, ceux-ci assument des dépenses plus élevées et les programmes d'aide du gouvernement ne suffisent pas à couvrir celles-ci.

Une proportion de 31 % des répondants ont reçu un prêt du gouvernement (pour une moyenne de 5 002 \$) pendant l'année. Les étudiants célibataires vivant ailleurs que chez leurs parents, les étudiants mariés et les chefs de famille monoparentale obtiennent les prêts gouvernementaux les plus élevés, reflétant ainsi l'importance des besoins dans ces catégories. Plus de deux fois plus d'étudiants à charge habitant ailleurs que chez leurs parents contractent un prêt du gouvernement, comparativement aux étudiants à charge qui demeurent au domicile familial.

Pendant l'année, 16 % des répondants ont eu recours à un prêt de sources privées, pour une moyenne de 4 527 \$, et 14 % des étudiants ont emprunté dans la famille, pour une moyenne de 1 183 \$. Les prêts de ces sources supplémentaires peuvent servir à remplacer les contributions parentales ou à compenser les dépenses non provisionnées par les programmes gouvernementaux, ce qui peut contribuer à exacerber le fardeau de la dette chez les étudiants les plus nécessiteux.

ANALYSE – SOURCES DE FINANCEMENT SELON LE TYPE DE PROGRAMMES

Les montants d'épargne et de revenu d'emploi sont plus élevés chez les étudiants poursuivant un programme de maîtrise. Ces faits

8. Le montant des contributions n'inclut pas les dépenses « en nature ».

reflètent sans doute l'âge et l'employabilité accrue de cette catégorie d'étudiants.

Les contributions parentales moyennes augmentent généralement avec la durée du programme, même si l'âge de l'étudiant s'accroît également. Le pourcentage d'étudiants recevant une contribution de leurs parents est sensiblement le même parmi les différents groupes d'étudiants universitaires du premier cycle, et un peu plus faible dans les programmes de 2^e cycle et ceux menant à un grade légal.

Les étudiants du collégial et du 3^e cycle universitaire reçoivent les contributions moyennes les plus élevées de la part des autres membres de leur famille. La plupart des étudiants bénéficiant d'un soutien de cette source poursuivent un programme d'études collégiales ou de baccalauréat.

Les étudiants inscrits à un programme menant à un grade légal reçoivent les montants de prêt les plus élevés de la part des autres membres de la famille. Cette catégorie présente aussi la plus forte proportion d'étudiants recevant un prêt de cette source.

En ce qui concerne les prêts de sources privées, le montant moyen et le pourcentage d'étudiants s'accroissent à mesure que le niveau du programme augmente. On note une exception : les étudiants au doctorat.

ANALYSE – SOURCES DE FINANCEMENT SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ DU PÈRE

On ne relève pas de tendance lourde quant à l'épargne des étudiants en regard du niveau de scolarité du père. Nous observons toutefois que le montant des contributions parentales et le pourcentage de parents apportant leur soutien augmentent généralement avec le niveau d'études du père (et, présumément, son niveau de revenu).

Deux catégories d'étudiants (ceux dont le père a une 12^e année d'études ou moins et ceux dont le père possède un diplôme d'études supérieures) reçoivent les montants de prêt les plus élevés de la part du gouvernement. C'est dans la catégorie « jusqu'à 12^e année » que l'on observe la plus forte proportion d'étudiants emprunteurs.

IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Le fort pourcentage d'étudiants à charge qui doivent travailler ou emprunter auprès de sources privées ou familiales semble confirmer que les parents refusent ou sont incapables de contribuer au niveau attendu dans le cadre des programmes d'aide aux étudiants. La fréquence de l'emploi à temps partiel et du recours à un prêt de sources privées laisse supposer que les dépenses assumées par certaines catégories d'étudiants dépassent les limites d'aide dans certaines provinces.

SUIVI ÉVENTUEL

Les administrateurs des programmes d'aide aux étudiants devraient effectuer le suivi des instruments utilisés par les étudiants et leur famille pour financer les études post-secondaires afin de relever les tendances émergentes et les problèmes éventuels. Il serait utile de collecter l'information selon le statut socio-économique de la famille et la catégorie d'étudiant au titre de l'aide financière. On devrait également demander aux étudiants pour quelle raison ils ont recours à un emploi ou à un prêt privé pour financer leurs études. Est-ce pour améliorer leur niveau de vie ou pour pallier l'absence de sources de financement attendues, comme les contributions parentales, ou l'insuffisance de l'aide gouvernementale?

CONTRIBUTIONS PARENTALES

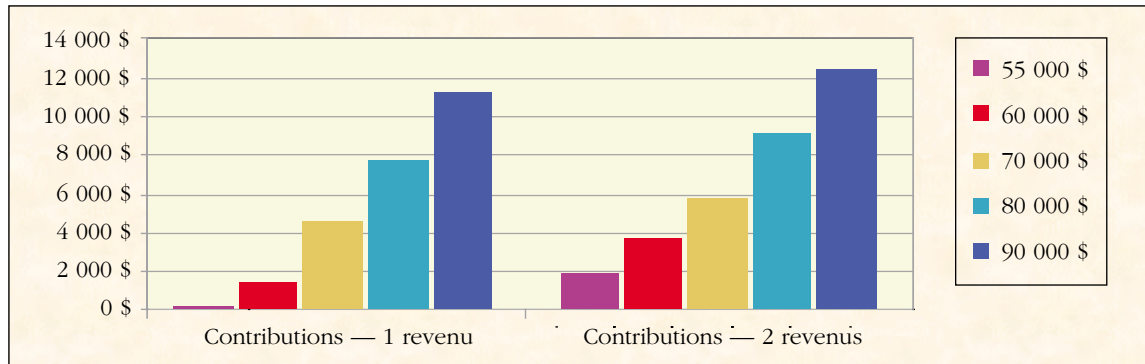
Dans le cadre de l'enquête EKOS, on a demandé aux répondants s'ils comptaient recevoir un soutien financier de leurs parents. Une proportion de 69 % ont répondu oui. La contribution mensuelle moyenne des parents pendant l'année scolaire s'établissait à 187 \$. Une plus forte proportion d'étudiants habitant chez leurs parents reçoivent un soutien financier, mais ils obtiennent un montant inférieur.

Les administrateurs des programmes de prêt voudront savoir dans quelle mesure les parents sont capables ou désireux de contribuer aux études de leurs enfants, selon leur revenu, la taille de la famille et le montant des dépenses des étudiants. Évidemment, la hausse des droits de scolarité des dernières années a dépassé l'augmentation des revenus; par conséquent, les familles doivent recourir à une portion plus importante de leur revenu disponible pour acquitter les dépenses liées aux études postsecondaires. Selon Statistique Canada (2001), la valeur nette des familles dont le principal soutien est âgé de 45 à 54 ans a décliné entre 1984 et 1999 — il s'agit là des familles les plus susceptibles d'avoir un enfant aux études postsecondaires. Selon l'analyse du recensement de 2001 réalisée par Statistique Canada, les familles ont vu leur revenu stagner pendant la décennie 1990,

même si, selon de récentes données (Statistique Canada, *Le Quotidien*, 4 septembre 2003), le revenu réel des ménages pourrait avoir amorcé une hausse.

De récentes études réalisées au Canada et aux États-Unis ont démontré que la plupart des familles ne semblent pas préparées à répondre aux exigences attendues par les programmes d'aide aux étudiants en matière de contributions parentales. Dans le cadre de l'*Enquête sur les approches en matière de planification des études 1999* réalisée au Canada, on a observé que les familles n'épargnent pas suffisamment en vue des études postsecondaires de leurs enfants, ce qui laisse supposer que les parents à revenu moyen et supérieur ont tendance à trop se fier aux programmes de prêts aux étudiants. Un manque d'information sur le niveau des contributions parentales attendues pourrait également expliquer que des parents s'estiment en mesure de financer les études postsecondaires de leurs enfants à l'aide de leur revenu courant. La figure 1 présente les niveaux des contributions attendues pour huit mois en 2001–2002 pour une famille de quatre personnes au Manitoba dont un enfant poursuit des études postsecondaires.

9. Voir Statistique Canada, *Le Quotidien*, 10 avril 2001, concernant l'*Enquête sur les approches en matière de planification des études*, Stringer et al (1998) *It's all Relative*, Stiglitz et al (2000) *The Impact of Paying for College on Family Finances*.

FIGURE 1 : NIVEAUX DE CONTRIBUTIONS PARENTALES ATTENDUES AU TITRE DU PCPE, MANITOBA, 2001-2002

Le tableau 10 montre le niveau des contributions parentales en argent versées aux étudiants célibataires à charge habitant chez leurs parents pendant leurs études. On y trouve entre autres le nombre d'étudiants soutenus et la moyenne des montants versés selon la province et le revenu familial.

TABEAU 10 : CONTRIBUTIONS PARENTALES EN ARGENT SUR HUIT MOIS¹⁰, CATÉGORIE SUBROGATIVE CCP, SELON LA PROVINCE ET LA FOURCHETTE DE REVENU

Fourchette de revenu familial (milliers de dollars)																
	0-55		56-65		66-75		76-85		86-95		95+		Revenu non déclaré		Total provincial	
PROVINCE	N ^{BRE}	CP MOY. \$	N ^{BRE}	CP MOY. \$	N ^{BRE}	CP MOY. \$	N ^{BRE}	CP MOY. \$	3	CP MOY. \$	N ^{BRE}	CP MOY. \$	N ^{BRE}	CP MOY. \$	N ^{BRE}	CP MOY. \$
C.-B.	19	857	3		3		3		-		6	2 402	18	6 940	55	3 190
Alb.	12	1 918	-	-	-		4		-		11	991	15	1 339	42	1 478
Sask.	7	342	2		1		1		-		6	1 710	8	893	25	1 412
Man.	5	3 979	3		-		2		2		5	1 513	21	1 458	36	1 779
Ont.	28	626	12	1 490	3		10	388	4		19	2 741	59	2 007	133	1 600
Qc	29	680	3		3		2		-		12	2 158	46	3 256	99	2 103
N.-B.	2		-	-	1		1		-		1		10	2 086	15	1 699
N.-É./Î.-P.-É.	4		2		2		1		-		1		8	2 679	18	1 751
T.N.	4		1		1		-	-	9		4		5	1 202	15	2 191
Total Moyenne	110	986	26	1 503	14	1 002	23	1 589		1 389	66	2 197	190	2 628	438	1 935

Remarque : Certains montants de contributions parentales ne figurent pas au tableau, les répondants ayant indiqué des chiffres trop peu élevés.

10. Pour une famille de quatre.

Le rapport des Associés de recherche EKOS n'a pas accordé de valeurs financières aux contributions en nature, comme le logement et les repas, pour les inclure dans l'ensemble des contributions parentales. On peut supposer que la majorité des étudiants habitant chez leurs parents reçoivent un soutien de cette nature; le tableau 11 présente la somme des contributions en argent et des contributions en nature. Le montant utilisé

équivalait à l'allocation de nourriture prévue dans chaque province, plus 30 \$ par mois pour la lessive et les dépenses connexes. Le tableau 11 constitue donc une tentative d'estimation de la valeur totale des contributions apportées par les parents à leurs enfants à charge célibataires habitant chez eux et de comparaison de ces montants avec ceux prévus dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

TABLEAU 11 : CONTRIBUTIONS PARENTALES (CP) ATTENDUES ET RÉELLES POUR UNE PÉRIODE DE HUIT MOIS¹¹ – CATÉGORIE SUBROGATIVE CCP, SELON LA PROVINCE ET LA FOURCHETTE DE REVENU

Fourchette de revenu familial (milliers de dollars)												
	0-55 \$		56-65 \$		66-75 \$		76-85 \$		86-95 \$		95 \$+	
PROVINCE	CP ATT.	CP RÉELLES MOY.	CP ATT.	CP RÉELLES MOY.	CP ATT.	CP RÉELLES MOY.	CP ATT.	CP RÉELLES MOY.	CP ATT.	CP RÉELLES MOY.	CP ATT.	CP RÉELLES MOY.
C.-B.	0	2 345	0		578		3 536		6 970		11 697	3 890
Alb.	133	3 318	1 088		4 250		7 684		11 118		15 892	2 391
Sask.	136	1 718	1 088		4 250		7 684		10 880		15 547	3 086
Man.	136	5 363	1 088		4 250		7 684		11 118		15 613	2 897
Ont.	0	2 090	0	2 954	2 312		5 746	1 852	8 942		13 616	4 205
N.-B.	748		2 074		5 236		8 670		12 276		16 768	
N.-É./Î.-P.-É.	578		1 870		5 236		8 670		12 135		16 655	
T.-N.	0		884		3 774		7 208		10 404		15 063	

Remarque : Le Québec a été omis parce qu'il n'utilise pas les mêmes formules que le PCPE pour calculer les contributions parentales.

Les taux de la Nouvelle-Écosse sont utilisés pour la région N.-É./Î.-P.-É.

Pour la colonne de revenu 95 + \$, les contributions parentales attendues ont été calculées pour un revenu familial de 100 000 \$.

Le total des contributions équivalait à la somme des contributions en argent et de l'« allocation de contribution en nature pour logement et repas » (équivalant à l'allocation de nourriture à la maison du PCPE + 30 \$/mois).

ANALYSE

Il importe de faire preuve de prudence ici en raison du pourcentage élevé de revenus non déclarés. Au tableau 10, on constate que la colonne « Revenu non déclaré » présente des contributions plus élevées que la moyenne dans certains cas, ce qui laisse supposer une plus forte proportion de revenus non déclarés dans la fourchette des revenus élevés.

Au tableau 11, on observe que les contributions parentales réelles sont généralement plus élevées que prévu dans les fourchettes de revenu modeste et moins élevées dans celles à revenu élevé. Dans certaines de ces dernières catégories, cela pourrait être attribuable au fait que les contributions totales attendues ne sont pas nécessaires puisque

11. Pour une famille de quatre.

L'étudiant habite avec ses parents (le coût total d'une année scolaire est normalement de l'ordre de 8 000 \$ pour la plupart des étudiants habitant à la maison). Il faudra se pencher sur la manière dont les étudiants s'en sortent lorsque leurs parents ne versent pas les contributions attendues. Doivent-ils travailler davantage à temps partiel ou emprunter plus d'argent de sources privées? Cette question est abordée dans l'examen des sources financières utilisées par les étudiants.

IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Dans les familles à revenu élevé, le niveau des contributions parentales est peut-être davantage une mesure de l'admissibilité à l'aide financière aux étudiants que de la capacité ou de la volonté de la famille d'apporter un soutien financier. Les niveaux de contributions parentales attendus, tels qu'ils sont fixés par le gouvernement pour les familles à revenu moyen et supérieur, sont relativement élevés, de sorte qu'on doit y porter attention sur le plan des politiques gouvernementales.

SUIVI ÉVENTUEL

Il serait utile d'étudier dans quelle mesure les parents se conforment aux niveaux fixés des contributions selon leurs revenus. Pour ce faire, il faudra pousser l'analyse des contributions parentales réellement versées comparativement à celles attendues dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Il faudra aussi examiner si, dans certains cas, elles sont remplacées par un recours additionnel au crédit ou à un revenu d'emploi à temps partiel.

S'il s'avère que les parents ne versent pas les montants fixés dans le cadre des programmes d'aide aux étudiants, il serait utile d'étudier si ces attentes sont raisonnables, compte tenu du revenu discrétionnaire des familles (après déduction des sommes affectées à l'impôt, aux frais de subsistance et à l'épargne-retraite). Hemingway (2003) s'est penché plus longuement sur les questions touchant le niveau des contributions parentales.

Si l'on juge que les niveaux de contributions sont trop élevés, on pourrait les abaisser plus raisonnablement en modifiant la méthode de calcul des montants attendus. Si, toutefois, on les juge raisonnables — ou s'il s'avère trop coûteux de les modifier —, on pourrait envisager d'instaurer, dans le cadre des programmes d'aide aux étudiants, une option de prêt non subventionné au bénéfice des parents. Ces derniers pourraient ainsi s'acquitter de leurs contributions à l'aide de leurs revenus futurs et réduire de la sorte la nécessité pour leurs enfants d'emprunter davantage, de travailler de plus longues heures ou de prolonger leurs études.

ÉTUDIANTS AYANT L'INTENTION DE TRAVAILLER

L'enquête EKOS a également demandé aux étudiants s'ils avaient l'intention de travailler pendant l'année scolaire. Une proportion de 63 % ont répondu par l'affirmative, 28 % ont dit qu'ils n'avaient pas de projet et 9 % ne savaient pas ou n'ont pas répondu à la question.

Environ deux étudiants sur trois occupaient un emploi, pour une moyenne de 19 heures par semaine pendant l'année scolaire. Une plus forte proportion d'étudiants à court de ressources (p. ex. soutien financier des parents ou prêt étudiant) détenaient un emploi rémunéré.

Le tableau suivant présente une ventilation additionnelle des intentions d'emploi pour l'année scolaire des étudiants célibataires à charge.

TABEAU 12 : POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS DANS LA CAT. SUBROG. CCP AYANT L'INTENTION DE TRAVAILLER PENDANT L'ANNÉE, SELON LA FOURCHETTE DE REVENU FAMILIAL

Fourchette de revenu familial (milliers de dollars)						
	0-55	56-65	66-75	76-85	86-95	>95
POURCENTAGE DE CCP AYANT L'INTENTION DE TRAVAILLER	77,5 %	80,8 %	86,7 %	82,6 %	90,0 %	77,6 %

Remarque : 198 étudiants de la catégorie CCP n'ont pas déclaré le montant du revenu familial. Une proportion de 71,7 % de ces étudiants ont indiqué qu'ils avaient l'intention de travailler pendant l'année scolaire.

TABEAU 13 : POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS DE LA CAT. SUBROG. CCA AYANT L'INTENTION DE TRAVAILLER PENDANT L'ANNÉE, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ DU PÈRE

Niveau de scolarité du père					
	JUSQU'À LA 12 ^E ANNÉE	FORMATION COLLÉGIALE OU TECHNIQUE	BACCALAURÉAT	GRADE LÉGAL	ÉTUDES SUPÉRIEURES
POURCENTAGE DE CCA AYANT L'INTENTION DE TRAVAILLER	51,9 %	38,2 %	58,8 %	40,0 %	47,8 %

ANALYSE

Comme les étudiants qui habitent ailleurs que chez leurs parents doivent assumer des dépenses notablement plus élevées, on pourrait s'attendre à ce que davantage d'étudiants célibataires à charge dans cette situation aient l'intention de travailler pendant l'année scolaire, mais ce n'est pas le cas. En outre, on

aurait pu aussi s'attendre à ce que la proportion d'étudiants célibataires à charge ayant l'intention de travailler auraient diminué à mesure que le revenu familial (ou le niveau de scolarité) augmente, tout comme les contributions parentales présumées, mais, en règle générale, ce n'est pas le cas.

IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Ces données confirment d'autres indicateurs selon lesquels les contributions parentales réelles ne sont pas conformes aux attentes. Elles pourraient aussi indiquer que si les étudiants à faible revenu ont droit à un soutien financier complet des programmes d'aide, celui-ci ne suffit peut-être pas à couvrir toutes les dépenses, ce qui les amène à rechercher un emploi à long terme pendant leurs études.

SUIVI ÉVENTUEL

Il faudra procéder à d'autres travaux sur les raisons pour lesquelles les étudiants occupent un emploi.

ÉTUDIANTS QUI TERMINERAIENT LEURS ÉTUDES PLUS RAPIDEMENT S'ILS N'AVAIENT PAS BESOIN DE TRAVAILLER

Dans le cadre de l'enquête EKOS, on a demandé aux étudiants s'ils ont à prolonger la durée de leurs études parce qu'ils doivent travailler. Quarante et un p. cent (41 %) des étudiants à temps plein ont déclaré qu'ils termineraient leurs études plus rapidement s'ils n'avaient pas à travailler.

Nous avons tiré les renseignements additionnels suivants de la base de données EKOS.

TABLEAU 14 : POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS DE LA CAT. SUBROG. CCP QUI TERMINERAIENT LEURS ÉTUDES PLUS RAPIDEMENT S'ILS N'AVAIENT PAS BESOIN DE TRAVAILLER, SELON LA FOURCHETTE DE REVENU FAMILIAL

Fourchette de revenu familial (milliers de dollars)						
	0-55	56-65	66-75	76-85	86-95	>95
POURCENTAGE DE CCP QUI TERMINERAIENT LEURS ÉTUDES PLUS RAPIDEMENT	41,9 %	33,3 %	30,8 %	63,2 %	11,1 %	34,6 %

Remarque : 142 étudiants de la catégorie CCP n'ont pas déclaré de revenu familial. Une proportion de 19 % de ces répondants ont indiqué qu'ils termineraient leurs études plus rapidement s'ils n'avaient pas à travailler.

TABLEAU 15 : POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS DE LA CAT. SUBROG. CCA QUI TERMINERAIENT LEURS ÉTUDES PLUS RAPIDEMENT S'ILS N'AVAIENT PAS BESOIN DE TRAVAILLER, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ DU PÈRE

Niveau de scolarité du père					
	JUSQU'À LA 12 ^E ANNÉE ¹²	FORMATION COLLÉGIALE OU TECHNIQUE	BACCALAURÉAT	GRADE LÉGAL	ÉTUDES SUPÉRIEURES
POURCENTAGE DE CCA QUI TERMINERAIENT LEURS ÉTUDES PLUS RAPIDEMENT	46,4 %	53,8 %	60,0 %		36,4 %

12. D'après seulement 76 répondants.

ANALYSE

Une proportion importante d'étudiants célibataires à charge confient qu'ils termineraient plus rapidement leurs études. Ces données abondent dans le même sens que d'autres indicateurs selon lesquels les contributions parentales sont inférieures aux attentes. Les étudiants doivent ainsi réduire leur charge de cours pour toucher un revenu d'emploi et remplacer ainsi les contributions parentales manquantes ou combler les besoins non satisfaits par l'aide aux étudiants.

IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Dans la plupart des provinces, les étudiants ont droit à 100 % du prêt étudiant même s'ils ne suivent que 60 % de la charge totale de cours. Cette situation pourrait exacerber l'endettement étudiant, si les étudiants se voient forcés de prendre une année ou deux de plus pour terminer un programme de quatre ans, tout en empruntant davantage dans l'intervalle.

SUIVI ÉVENTUEL

Il faudrait réaliser des travaux de recherche afin d'établir pour quelle raison les étudiants se voient forcés de travailler pendant leurs études, s'ils prolongent la durée de leurs études pour cette raison et quelles sont les conséquences sur l'endettement étudiant.

LE CHOIX D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Au Canada et aux États-Unis, un certain nombre d'études récentes indiquent que la hausse du coût des études postsecondaires pourrait influencer le choix des diplômés du secondaire quant à leur domaine d'études et à la durée de leur passage dans le système postsecondaire. Aux États-Unis, des études réalisées par Akerhielm et al (1998) et Choy (1999) ont conclu qu'une plus forte proportion d'étudiants à faible revenu fréquentent un établissement offrant des programmes de deux ans plutôt qu'un établissement offrant des programmes de quatre ans. King (2002) partage ce constat. L'Advisory Committee on Student Financial Assistance (2001) a démontré que le choix d'un établissement d'enseignement par les étudiants à faible revenu est en partie influencé par les coûts élevés.

Au Canada, l'Institute of Island Studies (2000)¹³ relève une nouvelle tendance au cours de la dernière décennie à ne pas entreprendre d'études universitaires en raison de la hausse des droits de scolarité. Le coût accru d'un déménagement représente aussi un facteur à cet égard. Dans le cadre de l'*Alberta Advanced Education and Career Development 1995 High School Survey*, on a constaté qu'une proportion plus importante

d'étudiants des milieux urbains choisissent l'université comparativement aux étudiants provenant de milieux ruraux, peut-être parce qu'ils n'ont pas à assumer les dépenses additionnelles liées à un déménagement. Frenette (2002) souligne que les étudiants du secondaire dont la résidence est trop éloignée pour permettre un aller-retour quotidien vers l'université fréquentent moins souvent ce type d'établissement. Parmi les étudiants à faible revenu, ceux qui habitent à distance d'aller-retour quotidien vers l'établissement d'enseignement fréquentent quatre fois plus souvent l'université que ceux qui doivent déménager pour cette raison.

Dans le cadre de l'enquête EKOS, on a demandé aux étudiants s'ils avaient déménagé pour fréquenter leur établissement d'enseignement postsecondaire. On ne leur a cependant pas demandé s'ils seraient demeurés à la maison pendant leurs études s'ils en avaient eu le choix. Ainsi, on ne peut mesurer l'effet des dépenses liées au fait de devoir habiter ailleurs que chez ses parents sur le choix d'un établissement. Le tableau 16 présente les données sur le choix d'un établissement d'enseignement par les étudiants célibataires à charge.

13. Cette étude est de faible envergure comparativement aux autres études réalisées au Canada sur ce sujet.

TABEAU 16 : CHOIX D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PAR LES ÉTUDIANTS CÉLIBATAIRES À CHARGE QUI ONT DÉMÉNAGÉ POUR LEURS ÉTUDES COMPARATIVEMENT À CEUX QUI SONT DEMEURÉS CHEZ LEURS PARENTS

ÉTABLISSEMENT	CAT. SUBROG. DU PCPE	
	N ^{BRE} DE CCP	N ^{BRE} DE CCA
Université publique	259	123
Université privée	4	4
Collège professionnel ou technique publique	155	40
Collège privé/cégep	19	5
Autre	12	3
Pas de réponse	1	–
Total	450	175

Le tableau 17 présente le nombre et le pourcentage d'étudiants de la catégorie subrogative CCP ayant choisi le collège ou l'université, selon le revenu familial.

TABEAU 17 : NOMBRE ET POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS DE LA CAT. SUBROG. CCP AYANT CHOISI LE COLLÈGE OU L'UNIVERSITÉ, SELON LE REVENU FAMILIAL

ÉTABLISSEMENT	Fourchette de revenu familial (en milliers de dollars)														TOTAL	
	0-55		56-65		66-75		76-85		86-95		>95		Revenu non déclaré			
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Université publique ou privée	56	53	18	69	8	53	15	65	6	60	50	74	110	58	263	60
Collège public ou privé	50	47	8	31	7	47	8	35	4	40	17	25	80	42	174	40
Total	106	100	26	100	15	100	23	100	10	100	67	100	190	100	437	100

Au tableau 18, on peut voir le choix d'un établissement d'enseignement et le revenu familial des étudiants célibataires à charge qui sont demeurés chez leurs parents pendant leurs études et qui ont *déclaré le montant du revenu familial*.

TABEAU 18 : DISTRIBUTION DES ÉTUDIANTS DE LA CAT. SUBROG. CCP FRÉQUENTANT L'UNIVERSITÉ OU LE COLLÈGE AYANT DÉCLARÉ UN REVENU FAMILIAL, SELON LE REVENU FAMILIAL

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS	POURCENTAGE DANS CHAQUE FOURCHETTE DE REVENU (MILLIERS DE DOLLARS)					
		0-55	56-65	66-75	76-85	86-95	95+
Université	153	37 %	12 %	5 %	10 %	4 %	33 %
Collège	94	53 %	9 %	7 %	9 %	4 %	18 %

TABLEAU 19 : DISTRIBUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS DU POSTSECONDAIRE DE LA CAT. SUBROG. CCP, SELON LA FOURCHETTE DE REVENU FAMILIAL, POUR CEUX AYANT DÉCLARÉ UN REVENU FAMILIAL

FOURCHETTE DE REVENU FAMILIAL (MILLIERS DE DOLLARS)	NOMBRE D'INSCRITS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES	POURCENTAGE D'INSCRITS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES
0-55	106	43
56-65	26	11
66-75	15	6
76-85	23	9
86-95	10	4
>95	67	27
Total	247	100

Selon Statistique Canada, en 1995, le revenu familial des Canadiens se répartissait de la manière suivante :

TABLEAU 20 : POURCENTAGE DES FAMILLES RECENSÉES SELON LA CATÉGORIE DE REVENU, CANADA, 1995 (ÉCHANTILLON DE 20 %)¹⁴

FOURCHETTE DE REVENU	%
0-49 999 \$	53,8
50 000-69 999 \$	20,7
70 000-99 999 \$	16,2
> 100 000 \$	9,5

ANALYSE

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence en raison de la forte proportion d'étudiants célibataires à charge habitant chez leurs parents qui ont refusé de déclarer le revenu familial. Comme on l'a noté ailleurs dans ce rapport, ces étudiants ont tendance à recevoir des contributions parentales plus élevées que ceux ayant indiqué le montant du revenu familial. Il se peut donc que les familles à revenu élevé soient sous-représentées dans les catégories de revenu des tableaux 17, 18 et 19.

Ces données ne semblent pas soutenir l'interprétation selon laquelle ceux qui doivent assumer les coûts liés au fait d'habiter ailleurs que chez leurs parents opteraient pour des programmes d'études plus courts. On aurait pu conclure que ceux qui ont ainsi déménagé choisissent plutôt le collège que l'université, mais ce n'est pas le cas. Parmi ceux qui sont demeurés chez leurs parents, 155 étudiants (ou 34 %) ont choisi un collège public, alors que seulement 40 étudiants (23 %) parmi ceux qui ont déménagé l'ont fait (tableau 16).

Une proportion de 53 % des étudiants dont le revenu familial est de 55 000 \$ ou moins ont choisi l'université, alors que 74 % des étudiants dont le revenu familial est supérieur à 95 000 \$ fréquentent l'université (tableau 17).

Bien qu'il nous soit impossible de comparer directement les catégories de revenu, les deux catégories les plus modestes du tableau 19 (jusqu'à 65 000 \$) semblent compter une plus faible proportion d'étudiants (54 % de ceux qui déclarent un revenu) que la population en général (74,5 % des familles gagnent moins de 70 000 \$). Dans les catégories à revenu moyen (de 66 000 à 95 000 \$), la représentation est relativement égale (19 % des étudiants contre 16,2 % de la

14. Source : www.statcan.ca.

population gagnant de 70 000 à 99 000 \$). Dans la catégorie des revenus élevés, on constate une plus forte représentation d'étudiants au niveau postsecondaire (27 % des étudiants dans la catégorie 95 000 \$ et plus) comparativement à leur part de la population (9,5 % au-dessus de 100 000 \$). Le pourcentage d'étudiants dans la catégorie des revenus élevés équivaut à environ le double de leur représentation dans la population au niveau collégial et à plus du triple de leur représentation à l'université.

Il est intéressant de constater que les plus forts pourcentages d'étudiants proviennent des familles se trouvant aux deux extrémités du spectre des revenus (c'est-à-dire celles dont les revenus sont inférieurs à 55 000 \$ et celles qui touchent 95 000 \$ ou plus). À l'université, 70 % des étudiants proviennent de ces deux catégories et au collège, 71 % (tableau 18).

Les données ci-dessus se rapportent exclusivement aux étudiants célibataires à charge habitant chez leurs parents; on ne peut donc les comparer directement aux autres études quant aux taux de participation et au choix d'un établissement d'enseignement se rapportant à l'ensemble des étudiants.

IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Les données présentées dans ce rapport ne permettent pas d'étayer l'idée selon laquelle les étudiants qui doivent déménager pour poursuivre leurs études postsecondaires choisissent plus souvent le collège que l'université en raison du coût des études. On observe cependant que le revenu est un facteur qui influence à la fois le taux de participation et le choix d'un établissement d'enseignement.

SUIVI ÉVENTUEL

Il serait utile de poursuivre les recherches afin d'établir les raisons de la participation et de la non-participation aux études postsecondaires, de même que les raisons pour lesquelles l'ensemble des étudiants choisissent tels ou tels établissements d'enseignement postsecondaire (dans quelle mesure ces choix se rapportent aux limites d'aide, à la méfiance à l'égard du crédit et aux autres facteurs influençant l'aide aux étudiants).

ENDETTEMENT

Dans le cadre de l'enquête EKOS, on a demandé aux étudiants s'ils avaient emprunté auprès de sources publiques et privées. Le tableau suivant présente la somme de la dette étudiante contractée pendant les années antérieures et des emprunts faits pendant l'année scolaire 2001-2002.

TABLEAU 21 : PRÊTS ÉTUDIANTS DU GOUVERNEMENT, PRÊTS DE SOURCES PRIVÉES ET DETTE TOTALE ACCUMULÉE PENDANT LES ANNÉES ANTÉRIEURES ET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS, TOUS LES ÉTUDIANTS

	PRÊTS DU GOUVERNEMENT		PRÊTS PRIVÉS		DETTE TOTALE (MOINS LES REMBOURSEMENTS)	
	% AVEC SOLDE	SOLDE MOY. (EMPRUNTEURS SEULEMENT)	% AVEC SOLDE	SOLDE MOY. (EMPRUNTEURS SEULEMENT)	% AVEC SOLDE	SOLDE MOY. (EMPRUNTEURS SEULEMENT)
Tous les étudiants	44	12 900 \$	30	8 400 \$	74	12 300 \$

Source : *Joindre les deux bouts : enquête sur la situation financière des étudiants 2001-2002*, par les Associés de recherche EKOS.

Les renseignements ci-dessus s'appliquent à tous les étudiants, y compris les diplômés.

Les renseignements additionnels suivants sur la dette des diplômés seulement ont été tirés de la base de données EKOS.

TABLEAU 22 : DETTE MOYENNE (DES DIPLÔMÉS EMPRUNTEURS) SELON LES CAT. SUBROG. DU PCPE

TYPE DE DETTE	CATÉGORIE DU PCPE						MOYENNE POUR CHAQUE TYPE DE DETTE
	CCP	CCA	CIP	CIA	M	CFM	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Prêts du gouvernement	6 188	14 944	10 598	19 892	15 104	15 793	13 475
Cartes de crédit	1 036	918	761	911	1 565	2 753	1 100
Marge de crédit (début de l'année seulement)	4 712	-	5 200	7 550	7 513	25 667	8 084
Autre dette	1 919	2 575	1 320	5 374	5 457	2 019	3 520

TABLEAU 23 : DETTE MOYENNE (DES DIPLÔMÉS EMPRUNTEURS) SELON LE TYPE DE PROGRAMMES

TYPE DE DETTE	CATÉGORIE DU PCPE						MOYENNE POUR CHAQUE TYPE DE DETTE
	COLLÉGIAL	CERTIFICAT UNIVERSITAIRE	BACCALAURÉAT	MAÎTRISE	GRADE LÉGAL	DOCTORAT	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Prêts du gouvernement	9 206	-	13 371	15 606	-	-	13 035
Cartes de crédit	1 158	1 100	1 278	337	722	-	1 179
Marge de crédit (début de l'année seulement)	9 879	-	7 576	32 500	-	-	9 542
Autre dette	1 661	-	4 134	5 667	680	2 420	3 157

TABLEAU 24 : DETTE MOYENNE (DES DIPLÔMÉS EMPRUNTEURS) SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ DU PÈRE

TYPE DE DETTE	JUSQU'À LA 12 ^E ANNÉE	FORMATION COLLÉGIALE OU TECHNIQUE	BACCALAURÉAT	GRADE LÉGAL	ÉTUDES SUPÉRIEURES	DETTE MOYENNE POUR CHAQUE CATEGORIE
	\$	\$	\$	\$	\$	
Prêts du gouvernement	14 644	12 808	13 875	10 977	8 633	13 289
Cartes de crédit	991	1 097	1 000	2 011	835	1 085
Marge de crédit (début de l'année seulement)	14 464	5 536	6 857	8 167	-	9 860
Autre dette	3 283	2 191	6 500	4 083	2 566	3 210

ANALYSE

La dette étudiante provenant d'un prêt du gouvernement s'accroît avec la durée des études postsecondaires. Ce n'est pas à proprement parler un problème, car on suppose que le revenu et la capacité de rembourser après l'obtention du diplôme s'accroîtront en proportion du temps passée aux études.

Les données indiquent que le fait d'habiter ailleurs que chez ses parents ou d'avoir des personnes à charge a pour effet de hausser la dette à l'obtention du diplôme. Le niveau de scolarité du père de l'étudiant a également un effet direct sur l'endettement : la dette d'origine gouvernementale diminue à mesure que la scolarité du père augmente. Les étudiants à faible revenu, les étudiants d'âge mûr et ceux qui doivent habiter ailleurs que chez leurs parents pour étudier présentent les niveaux d'endettement d'origine gouvernementale les plus élevés.

Les soldes impayés sur les marges de crédit contractées par les étudiants sont un motif de préoccupation. Ils sont beaucoup plus élevés chez ceux dont le père a tout au plus une 12^e année, ce qui reflète peut-être le niveau de revenu de la famille. Alors que l'on pourrait s'attendre à ce que les étudiants plus âgés aient recours à une marge de crédit, on observe que les jeunes célibataires du premier cycle l'utilisent aussi. Selon l'étude d'EKOS, 14 % des étudiants de 20 ou 21 ans ont contracté une dette de sources privées, tout comme 20 % des étudiants de 22 ou 23 ans. Parmi les étudiants qui ne bénéficient pas d'un soutien parental, 27 % ont eu recours à une dette d'origine privée, et 19 % des étudiants qui ont reçu plus de 250 \$ par mois de leurs parents ont contracté une dette privée.

IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Parmi les étudiants célibataires, ceux à faible revenu devant quitter le domicile familial pour étudier présentent le niveau d'endettement le plus élevé et ont le plus besoin d'une aide non remboursable. Pour maximiser leur accès aux études, ce groupe doit être traité en priorité quant à l'affectation de ressources sous forme d'aide non remboursable.

La croissance de la dette de source privée est matière à préoccupation. Si les étudiants ont recours aux sources privées pour soutenir leur train de vie sans être trop endettés à l'obtention du diplôme, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. Toutefois, s'ils y ont recours pour remplacer les contributions parentales ou pour combler des besoins non satisfaits par les programmes d'aide aux étudiants, cela dénote l'existence d'un problème réel, parce que le remboursement de la dette auprès des gouvernements rendra plus difficile le respect de leurs autres obligations.

SUIVI ÉVENTUEL

Le niveau d'endettement observé dans l'enquête d'EKOS est relativement plus faible que celui rapporté par d'autres études. Le Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (2000) constate que parmi les étudiants de la promotion 2000, 56 % accusaient une dette d'un peu plus de 20 000 \$. Le rapport du Groupe d'étude sur l'investissement au service des

étudiantes et des étudiants intitulé *Portails et voies d'accès* (2001) a constaté que la dette moyenne d'un diplômé universitaire s'établissait à 20 496 \$ en 1998–1999 et celle d'un diplômé d'un programme de deux ans, à 12 167 \$. Cet écart apparent quant au niveau d'endettement peut être attribuable au faible nombre de répondants ou au fait que des facteurs contributifs, comme les remises de dette ou les bourses différées, n'ont pas été pris en compte.

Il faudra poursuivre les recherches sur l'endettement total des étudiants à l'obtention du diplôme (en particulier sur les caractéristiques des 25 % les plus endettés), sur les composantes publiques et privées de cet endettement et sur les motifs qui incitent les étudiants à se tourner vers le crédit de source privée. De tels renseignements devraient être recueillis annuellement selon les variables suivantes :

- Statut socio-économique des diplômés
- Catégorie d'étudiants au titre de l'aide financière
- Programme d'études
- Composantes de la dette

On devrait s'employer à établir un niveau d'endettement raisonnable relativement au programme d'études suivis, compte tenu de la capacité de rembourser ces emprunts. Aux États-Unis, on considère que la limite supérieure de l'endettement pouvant être assumée par les diplômés sera atteinte si leurs remboursements équivalent à 8 % du revenu projeté après l'obtention du diplôme.

RÉSUMÉ

Si les données présentées dans ce rapport comportent des limites, elles suscitent tout de même un certain nombre de questions méritant d'être approfondies :

- Les limites d'aide sont-elles inadéquates? Empêchent-elles certains jeunes d'accéder aux études postsecondaires? Obligent-elles les étudiants à réduire leur charge de cours, à prendre plus de temps pour compléter leurs études ou à accroître leur endettement?
- Est-ce que les stratégies de financement des familles ont changé avec le temps, dans la foulée de la hausse des coûts de fréquentation?
- Pour quelle raison les étudiants travaillent-ils à temps partiel et ont-ils recours à des prêts de sources privées? Est-ce pour améliorer leur train de vie, financer des dépenses légitimes non prévues par les programmes d'aide aux étudiants ou compenser le manque de contributions parentales?
- Pourquoi les parents à revenu élevé ne versent-ils pas les contributions attendues pour les études postsecondaires de leurs enfants? Les niveaux attendus sont-ils irréalistes? Y aurait-il d'autres moyens de financement plus attirants? Les parents reportent-ils les obligations financières sur leurs enfants en les incitant à recourir au crédit de sources privées plutôt que de leur apporter un soutien financier?
- Dans quelle mesure le montant ou le type d'aide offerte aux étudiants influence-t-il les choix effectués quant aux études postsecondaires? Y a-t-il des étudiants à faible revenu qualifiés qui renoncent à leurs études en raison des coûts ou d'une méfiance à l'égard du crédit?
- À l'obtention du diplôme, est-ce que l'endettement des étudiants (de sources publiques et privées) du quartile supérieur en regard de la dette accumulée est raisonnable, compte tenu de leur revenu futur?

QUESTIONS POUR DE FUTURS TRAVAUX D'ENQUÊTE

Les niveaux maximums d'aide aux étudiants et les types de prestations se structurent en fonction des catégories suivantes au titre de l'aide aux étudiants :

- Étudiant à charge vivant chez ses parents
- Étudiant à charge vivant ailleurs que chez ses parents
- Étudiant célibataire indépendant vivant chez ses parents
- Étudiant célibataire indépendant vivant ailleurs que chez ses parents
- Étudiant marié
- Étudiant célibataire ayant des personnes à charge

Dans le cadre des études ultérieures, et afin de faciliter l'analyse des données au moyen de ces catégories d'étudiants, il serait utile que les instruments d'enquête comportent des questions permettant un regroupement des répondants selon les catégories ci-dessus. On pourrait alors utiliser les résultats pour éclairer les décideurs sur les modifications à apporter aux programmes.

Voici, à cet égard, quelques suggestions :

sur l'état de personne à charge

- Situation de famille (célibataire, marié/séparé/divorcé, union de fait, chef de famille monoparentale)
- Si célibataire, avez-vous quitté l'école secondaire depuis quatre ans ou plus (cinq ans ou plus en Ontario)? Une autre façon consisterait à demander la date à laquelle le répondant a quitté l'école secondaire. Si cela fait quatre ans ou plus (cinq en Ontario), le répondant est alors réputé indépendant.
- Si le répondant est célibataire et qu'il n'a pas quitté l'école secondaire depuis quatre ans ou plus, on pourrait lui demander s'il a passé deux périodes de douze mois consécutifs sur le marché du travail?

sur les modalités de vie

- Si le répondant est célibataire, comptez-vous vivre chez vos parents ou ailleurs pendant vos études?

sur le statut socio-économique

- Si le répondant est à charge de ses parents, quel est le revenu combiné de vos parents?

BIBLIOGRAPHIE

Advisory Committee on Student Financial Assistance (2001). *Access Denied: Restoring the Nation's Commitment to Equal Educational Opportunity*. Sur Internet : www.nasfaa.org.

Akerhielm, K., J. Berger, M. Hooker et D. Wise, (1998). (Mathtech Inc., Princeton, NJ). *Factors Related to College Enrollment*. US Department of Education, Washington, D.C. Sur Internet : www.ed.gov/publications.

Choy, S. (1999). *College Access and Affordability*, Essay from the Condition of Education 1998. National Center for Education Statistics, US Department of Education. Sur Internet : www.nces.ed.gov.

Frenette, M. (2002). *Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université*. Statistique Canada. Sur Internet : www.statcan.ca.

Hemingway, F. (2003). *Étude des méthodes d'évaluation des besoins financiers des étudiants au Canada*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Montréal (Qc). Sur Internet : <http://www.boursesmillenaire.ca/>.

Institute of Island Studies (2000). *A Place to Stay: Report of the PEI Population Strategy '99 Panel*. University of Prince Edward Island, Charlottetown, PEI. C1A 4P3.

Junor, S. et A. Usher, (2002). *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Montréal (Qc). Sur Internet : <http://www.boursesmillenaire.ca/>.

King, Jacqueline E. (2002). *Crucial Choices — How Students' Financial Decisions Affect Their Academic Success*. American Council on Education, Center for Policy Analysis. Sur Internet : www.acenet.edu/bookstore.

Statistique Canada (*Le Quotidien*, 10 avril 2001). *Enquête sur les approches en matière de planification des études*. En collaboration avec Développement des ressources humaines Canada. <http://www.statcan.ca/francais/dai-quo/>.

Statistique Canada (2001). *L'avoir et la dette des Canadiens : un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière*. Sur Internet : www.statcan.ca.

Stiglitz, J., L. Tyson, P. Orszag et J. Orszag, (2000). *The Impact of Paying for College on Family Finances*. Internet, Brookline, Mass., Sebago Associates. Sur Internet : www.upromise.com.

Stringer, W., A. Cunningham, C. O'Brien. et J. Merisotis, (1998). *It's All Relative*. USA Group Foundation New Agenda Series. Vol. 1, n° 1, octobre 1998. Institute for Higher Education Policy. Sur Internet : www.ihep.org/pubs.

ANNEXE A — DÉFINITIONS ET CHAMPS DE DONNÉES SPSS UTILISÉS

Toute analyse – sélectionnez les étudiants à temps plein seulement – Q16 position 7 – valeur 1 oui

Catégories subrogatives d'étudiants au titre du PCPE

Étudiant célibataire à charge vivant chez ses parents (CCP): étudiant célibataire n'ayant pas de personnes à charge qui habite chez ses parents et qui est né en 1980 ou plus tard (1979 ou plus tard s'il habite l'Ontario), déterminé d'après les données suivantes de la base EKOS :

- Q31 position 41 – valeur 1 – célibataire, et
- Q32 position 43 – valeur 2 – pas de personnes à charge, et
- Q35 position 45 – valeur 1 – vivant chez ses parents, et
- Q36 position 40 – valeur AAAA => 1980. (1979 si prov. = Ontario)

Étudiant célibataire à charge vivant ailleurs que chez ses parents (CCA) – comme ci-dessus, mais vivant ailleurs que chez ses parents, déterminé d'après les données de la base EKOS :

- Q31 position 41 – valeur 1 – célibataire, et
- Q32 position 43 – valeur 2 – pas de personnes à charge, et
- Q35 position 45 – valeur 3 ou 4 (seul, colocataire), et
- Q36 position 40 – valeur AAAA => 1980 (1979 si prov. = Ontario)

Étudiant célibataire indépendant vivant chez ses parents (CIP) – étudiant célibataire n'ayant pas de personnes à charge qui habite chez ses parents et qui est né en 1979 ou avant (1978 ou avant s'il habite l'Ontario), déterminé d'après les données suivantes de la base EKOS :

- Q31 position 41 – valeur 1 – célibataire, et
- Q32 position 43 – valeur 2 – pas de personnes à charge, et
- Q35 position 45 – vivant chez ses parents, et
- Q36 position 40 – valeur AAAA =< 1979 (1978 si prov. = Ontario)

Étudiant célibataire indépendant vivant ailleurs que chez ses parents (CIA) – comme ci-dessus, mais vivant ailleurs que chez ses parents, déterminé d'après les données suivantes de la base EKOS :

- Q31 position 41 – valeur 1 – célibataire, et
- Q32 position 43 – valeur 2 – pas de personnes à charge, et
- Q35 position 45 – valeur 3 ou 4 (seul, colocataire), et
- Q36 position 40 – valeur AAAA =< 1979 (1978 si prov. = Ontario)

Étudiant marié (M)

- Q31 position 41 – valeur 2 – marié

Chef de famille monoparentale (CFM) – étudiant célibataire, séparé, divorcé, ou veuf ayant des personnes à charge, déterminé d'après les données suivantes de la base EKOS :

- Q31 position 41 – valeur 1 ou 3 ou 4 ou 5, et
- Q32 position 43 – valeur 1 – a des personnes à charge

Provinces

- Province – PROVI position 385 – valeur –
- 1 – C.-B.
 - 2 – Alberta
 - 3 – Saskatchewan
 - 4 – Manitoba
 - 5 – Ontario
 - 6 – Québec
 - 7 – Nouveau-Brunswick
 - 8 – Nouvelle-Écosse/Î.-P.-É.
 - 9 – Terre-Neuve

1. CONTRIBUTIONS PARENTALES RÉELLES – POUR ÉTUDIANTS À CHARGE VIVANT CHEZ LEURS PARENTS (CATÉGORIE CCP) :

Calculer le nombre et les contributions moyennes sur huit mois, par province et fourchette de revenu, de la manière suivante :

CONTRIBUTIONS PARENTALES SUR HUIT MOIS POUR LA CAT. CCP

Fourchette de revenu du ménage (milliers de dollars)												
	0-55		56-65		66-75		76-85		86-95		>95	
PROVINCE	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$
C.-B.												
Alb.												
Sask.												
Man.												
Ont.												
Québec												
N.-B.												
N.-É./ Î.-P.-É.												
T.-N.												

Revenu total du ménage – Q30 position 53

Contribution parentale totale = Q2A2 position 59 (reçues avant l'année scolaire) +
 O4B position 81 (contribution de septembre) +
 N4B position 113 (contribution d'octobre) +
 D4B position 145 (contribution de novembre) +
 J4B position 177 (contribution de décembre) +
 F4B position 221 (contribution de janvier) +
 M4B position 258 (contribution de février) +
 A4B position 313 (contribution de mars) +
 Y4B position 346 (contribution d'avril).

- Ne sélectionnez que les étudiants qui ont rempli au moins quatre des huit enquêtes mensuelles de suivi.
- Dans le cas où les données sont manquantes pour un mois donné, attribuez la contribution parentale moyenne pour cet étudiant, calculée d'après les mois pour lesquels une contribution a été déclarée.

2. DETTE MOYENNE – POUR LES DIPLÔMÉS QUI ONT CONTRACTÉ UNE DETTE

Diplômé = YDONE position 380 – valeur 1 – oui

a) Selon la catégorie du PCPE

Catégorie du PCPE						
TYPE DE DETTE	CCP	CCA	CIP	CIA	M	CFM
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts du gouvernement						
Cartes de crédit						
Marges de crédit (début de l'année seulement)						
Autre dette						

Prêts du gouvernement = Q1D position 54 (solde impayé au début) + ABORR position 344 (montant emprunté pendant l'année)

Cartes de crédit = YCRED position 379 (dette totale)

Marges de crédit (début de l'année seulement) = Q1E position 55

Autre dette (début de l'année seulement) = Q1G position 57

b) Selon le type de programme

Type de programme d'études						
CATÉGORIE DE DETTE	COLLÉGIAL	CERTIFICAT UNIVERSITAIRE	BACCALAURÉAT	MAÎTRISE	GRADE LÉGAL	DOCTORAT
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts du gouvernement						
Cartes de crédit						
Marges de crédit (début de l'année seulement)						
Autre dette						

Collégial = Q14A position 5 – valeur 1

Certificat universitaire = Q14A position 5 – valeur 2

Baccalauréat = Q14A position 5 – valeur 3

Maîtrise = Q14A position 5 – valeur 4

Grade légal = Q14A position 5 – valeur 5

Doctorat = Q14A position 5 – valeur 6

c) Selon le niveau de scolarité du père

Niveau de scolarité du père					
TYPE DE DETTE	JUSQU'À LA 12 ^E ANNÉE	FORMATION COLLÉGIALE OU TECHNIQUE	BACCALAURÉAT	GRADE LÉGAL	ÉTUDES SUPÉRIEURES
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts du gouvernement					
Cartes de crédit					
Marges de crédit (début de l'année seulement)					
Autre dette					

Jusqu'à la 12^e année = Q39 position 49 – valeurs 1, 2 ou 3

Formation collégiale ou technique = Q39 position 49 – valeurs 4, 5 ou 6

Baccalauréat = Q39 position 49 – valeur 7

Grade légal = Q39 position 49 – valeur 8

Études supérieures = Q39 position 49 – valeur 9

3. SOURCES DE FINANCEMENT

a) Selon la catégorie du PCPE

SOURCE	CCP		CCA		CIP		CIA		M		CFM	
	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$
Épargne												
Emploi												
Parents												
Conjoint												
Autre famille												
Prêt du gouv.												
Bourse du gouv.												
Autre subvention												
Prêt privé												
Prêt fam.												
Placements												
Pension alim.												
Aide sociale												
Autre												

Épargne = Q2SAV position 58

Ressources mensuelles (septembre à avril)

Emploi = total of O4A position 80 + N4A position 112 + D4A position 144 + J4A position 176 + F4A position 220 + M4A position 257 + A4A position 312 + Y4A position 345.

Parents = total de O,N,D,J,F,M,A,Y 4B positions 81,113,145,177,221,258,313,346.

Conjoint = total de O,N,D,J,F,M,A,Y 4C positions 82,114,146,178,222,259,314,347.

Autre famille = total de O,N,D,J,F,M,A,Y 4D positions 83,115,147,179,223,260,315,348.

Prêt du gouv. = total de O,N,D,J,F,M,A,Y GVTL positions 84,116,148,180,224,261,316,349.

Bourse du gouv. = total de O,N,D,J,F,M,A,Y GOVB positions 85,117,149,181,225,262,317,350.

Autre subv. = total de O,N,D,J,F,M,A,Y OTHL positions 86,118,150,182,226,263,318,351.

Prêt privé = total de O,N,D,J,F,M,A,Y PVTL positions 87,119,151,183,227,264,319,352.

Prêt fam. = total de O,N,D,J,F,M,A,Y 4E positions 88,120,152,184,228,265,320,353.

Placements = total de O,N,D,J,F,M,A,Y 4F positions 89,121,153,185,229,266,321,354.

Pension alim. = total de O,N,D,J,F,M,A,Y 4G positions 90,122,154,186,230,267,322,355.

Aide soc. = total de O,N,D,J,F,M,A,Y 4H positions 91,123,155,187,231,268,323,356.

Autre = total de O,N,D,J,F,M,A,Y 4I positions 92,124,156,188,232,269,324,357.

- Ne sélectionnez que les étudiants qui ont rempli au moins quatre des huit enquêtes mensuelles de suivi.
- Pour les catégories emploi, parents, conjoint, pension alimentaire et aide sociale, dans le cas de données manquantes pour un mois, attribuez la moyenne mensuelle pour cet étudiant calculée d'après les mois pour lesquels des données sont déclarées.

b) Selon le type de programmes

SOURCE	COLLÉGIAL		CERTIFICAT UNIVERSITAIRE		BACCALAURÉAT		MAÎTRISE		GRADE LÉGAL		DOCTORAT	
	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$
Épargne												
Emploi												
Parents												
Conjoint												
Autre famille												
Prêt du gouv.												
Bourse du gouv.												
Autre subvention												
Prêt privé												
Prêt fam.												
Placements												
Pension alim.												
Aide sociale												
Autre												

Collégial = Q14A position 5 – valeur 1

Certificat universitaire = Q14A position 5 – valeur 2

Baccalauréat = Q14A position 5 – valeur 3

Maîtrise = Q14A position 5 – valeur 4

Grade légal = Q14A position 5 – valeur 5

Doctorat = Q14A position 5 – valeur 6

- Ne sélectionnez que les étudiants qui ont rempli au moins quatre des huit enquêtes mensuelles de suivi.
- Pour les catégories emploi, parents, conjoint, pension alimentaire et aide sociale, dans le cas de données manquantes pour un mois, attribuez la moyenne mensuelle pour cet étudiant calculée d'après les mois pour lesquels des données sont déclarées.

c) Selon le niveau de scolarité du père

SOURCE	JUSQU'À LA 12 ^E ANNÉE		FORMATION COLLÉGIALE OU TECHNIQUE		BACCALAURÉAT		GRADE LÉGAL		ÉTUDES SUPÉRIEURES	
	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$	N ^{BRE}	MOY. \$
Épargne										
Emploi										
Parents										
Conjoint										
Autre famille										
Prêt du gouv.										
Bourse du gouv.										
Autre subvention										
Prêt privé										
Prêt fam.										
Placements										
Pension alim.										
Aide sociale										
Autre										

Jusqu'à la 12^e année = Q39 position 49 – valeurs 1, 2 ou 3

Formation collégiale ou technique = Q39 position 49 – valeurs 4, 5 ou 6

Baccalauréat = Q39 position 49 – valeur 7

Grade légal = Q39 position 49 – valeur 8

Études supérieures = Q39 position 49 – valeur 9

- Ne sélectionnez que les étudiants qui ont rempli au moins quatre des huit enquêtes mensuelles de suivi.
- Pour les catégories emploi, parents, conjoint, pension alimentaire et aide sociale, dans le cas de données manquantes pour un mois, attribuez la moyenne mensuelle pour cet étudiant calculée d'après les mois pour lesquels des données sont déclarées.

4. POURCENTAGE DES ÉTUDIANTS CCP AYANT L'INTENTION DE TRAVAILLER PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE, SELON LA FOURCHETTE DE REVENU FAMILIAL

Fourchette de revenu familial (milliers de dollars)						
	0-55	56-65	66-75	76-85	86-95	>95
POURCENTAGE DE CCP AYANT L'INTENTION DE TRAVAILLER	%	%	%	%	%	%

Q20 position 13 – Avez-vous l'intention de travailler pendant toute l'année scolaire?

5. POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS CCA AYANT L'INTENTION DE TRAVAILLER PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ DU PÈRE

Niveau de scolarité du père					
	JUSQU'À LA 12 ^E ANNÉE	FORMATION COLLÉGIALE OU TECHNIQUE	BACCALURÉAT	GRADE LÉGAL	ÉTUDES SUPÉRIEURES
POURCENTAGE DE CCA AYANT L'INTENTION DE TRAVAILLER	%	%	%	%	%

Jusqu'à la 12^e année = Q39 position 49 – valeurs 1, 2 ou 3

Formation collégiale ou technique = Q39 position 49 – valeurs 4, 5 ou 6

Baccalauréat = Q39 position 49 – valeur 7

Grade légal = Q39 position 49 – valeur 8

Études supérieures = Q39 position 49 – valeur 9

6. POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS CCP QUI TERMINERAIENT LEURS ÉTUDES PLUS RAPIDEMENT S'ILS N'AVAIENT PAS BESOIN DE TRAVAILLER, SELON LA FOURCHETTE DE REVENU FAMILIAL

Fourchette de revenu familial (milliers de dollars)						
	0-55	56-65	66-75	76-85	86-95	>95
POURCENTAGE DE CCP QUI TERMINERAIT PLUS RAPIDEMENT	%	%	%	%	%	%

Q23 position 15 – Pourriez-vous terminer vos études postsecondaires plus rapidement si vous n'aviez pas besoin de travailler?

7. POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS CCA QUI TERMINERAIENT PLUS RAPIDEMENT S'ILS N'AVAIENT PAS BESOIN DE TRAVAILLER, SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ DU PÈRE

Niveau de scolarité du père					
	JUSQU'À LA 12 ^E ANNÉE	FORMATION COLLÉGIALE OU TECHNIQUE	BACCALAURÉAT	GRADE LÉGAL	ÉTUDES SUPÉRIEURES
POURCENTAGE DE CCA QUI TERMINERAIT PLUS RAPIDEMENT	%	%	%	%	%

8. FRAIS DE SUBSISTANCE MOYENS PAR RÉGION SUR HUIT MOIS SELON LA CATÉGORIE DU PCPE

Catégorie du PCPE						
	CCP	CCA	CIP	CIA	M	CFM
PROVINCE	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$	moy. \$
C.-B.						
Alb.						
Sask.						
Man.						
Ont.						
Québec						
N.-B.						
N.-É./Î.-P.-É.						
T.-N.						

Ne sélectionnez que les étudiants qui ont déclaré des frais de subsistance pour le mois d'octobre.

Frais de subs. = N5A position 125 (logement) + N5B position 126 (électricité) + N5C position 127 (chauffage) + N5D position 128 (téléphone) + N5E position 129 (Internet) + N5F position 130 (câble) + N5E1 position 131 (autres serv. publics) + N5G position 132 (ménage) + N5I position 134 (transports) + N5H position 135 (garderie) + N5K position 136 (placements) + N5L position 137 (remb. de la dette) + N5M position 138 (autres dépenses) + N6A position 139 (nourriture) + N6D position 140 (vêtements) + N6B position 141 (santé) + N6C position 142 (loisirs).

Frais de subsistance moyens sur huit mois = Frais de subsistance d'octobre X 8

Remarque : variable N5J position 133 – frais liés aux études NON inclus dans les frais de subsistance.

Remarque : le total des coûts (subsistance et études) sera calculé par Fred Hemingway Consulting en additionnant la moyenne des frais de subsistance par catégorie et les dépenses typiques d'EPS (droits de scolarité, livres et fournitures) dans chaque région. Les totaux seront comparés aux limites d'aide dans chaque région.

9. CHOIX D'UN ÉTABLISSEMENT PAR LES ÉTUDIANTS CÉLIBATAIRES À CHARGE QUI VIVENT AILLEURS QUE CHEZ LEURS PARENTS

ÉTABLISSEMENT	CATÉGORIE DU PCPE	
	N ^{BRE} DE CCP	N ^{BRE} DE CCA
Université publique		
Université privée		
Collège public de formation professionnelle ou technique		
Collège privé/cégep		
Autre		

Établissement – Q13 position 3 – valeur 1 – université publique

2 – université privée

3 – collège de form. prof. ou tech.

4 – collège privé/cégep

5 – autre

6 – pas de réponse

10. CHOIX D'UN ÉTABLISSEMENT PAR LES ÉTUDIANTS CÉLIBATAIRES INDÉPENDANTS VIVANT CHEZ LEURS PARENTS (CCP), SELON LE REVENU FAMILIAL

ÉTABLISSEMENT	Revenu familial (milliers de dollars)					
	0-55	56-65	66-75	76-85	86-95	>95
	N ^{BRE}	N ^{BRE}	N ^{BRE}	N ^{BRE}	N ^{BRE}	N ^{BRE}
Université publique						
Université privée						
Collège public de formation professionnelle ou technique						
Collège privé/cégep						
Autre						
Pas de réponse						

Revenu familial total – Q30 position 53

Établissement – Q13 position 3 – valeur 1 – université publique

2 – université privée

3 – collège de form. prof. ou tech.

4 – collège privé/cégep

5 – autre

6 – pas de réponse